

## REGLEMENT PARTICULIER TRJ 5 à OULLINS – DIMANCHE 23 AVRIL 2023

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et du circuit TRJ adopté pour la saison 2022-2023 par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton.

Cette compétition se déroulera sous l'autorité du juge-arbitre principal Guillaume VIAL assisté de Rachid LARABI en juge-arbitre adjoint.

- 1 Ce tournoi est ouvert aux licenciés FFBaD des clubs de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes des catégories poussin(e), benjamin(e), et minimes. Les minibads seront autorisés à participer en catégorie poussin après validation du CTR de la ligue AURA. Tout participant doit être en possession de sa licence compétition.
- 2 La compétition aura lieu aux gymnases Montlouis 23 boulevard General de Gaulle 69600 OULLINS et au gymnase Jean Boistard impasse 69540 FRANCHEVILLE
- 3 Les tableaux sont constitués par année d'âge pour la catégorie poussin puis pour les catégories benjamins et minimes seront regroupées par séries au CPPH mais des modifications pourront être faites par la ligue afin de tenir compte des écarts d'âges dans les séries. Si les inscriptions sont supérieures à la capacité maximale d'accueil du club organisateur, les joueurs les plus jeunes puis les meilleurs au CPPH seront retenus en accord avec la ligue.
- 4 Les poussins joueront sur un terrain aménagé avec un filet à 1.40 m au niveau des lignes de côté et à 1.374 m au niveau du centre. L'espace situé au-delà de la ligne service long de double ne fait pas partie du terrain.
- 5 La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.
- 6 Tous les clubs inscrivant des joueur(euse)s sur un tournoi jeune ont le devoir de désigner un responsable adulte qui veillera à ce que ses jeunes disposent du matériel nécessaire pour leurs matchs.
- 7 Les JA sont en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas le RP. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur concerné.
- 8 Le nombre de participants est limité selon les critères mentionnés dans le règlement général des TRJ
- 9 Les droits d'inscription sont de 7 € pour 1 tableau
- 10 La date limite d'inscription **est le 09 Avril 2023**.
- 11 Après le mercredi 12 Avril, les désistements ne seront pas remboursés sauf sur présentation d'un justificatif.
- 12 Les inscriptions se feront directement en ligne sur badnet par le lien : <https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=18700> . Le paiement se fera soit par virement auprès du club, soit directement via badnet
- 13 Le tirage au sort et la désignation des têtes de séries (au CPPH) auront lieu le mercredi 12 Avril
- 14 Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle (BABOLAT 2).
- 15 Dès son arrivée dans la salle, chaque joueur devra se faire pointer à la table de marque.

- 16 Lorsqu'un match est appelé, le joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le JA. Le temps de préparation et de test des volants sur le terrain est de 3 minutes (temps de préparation inclus). Les joueurs doivent arriver sur le terrain avec au minimum 2 raquettes, un nombre de volants suffisant et de quoi se désaltérer
- 17 Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Sur décision du Juge-Arbitre, il pourra être allongé, ou diminué avec l'accord des joueurs concernés et/ou de leur responsable.
- 18 Le lancement des matchs respecte dans la mesure du possible leur numérotation qui est donné à titre indicatif. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé.
- 19 Tout joueur s'absentant pendant le tournoi devra le faire signaler - par une personne qui en a la responsabilité - à la table de marque et au JA sous peine d'être disqualifié s'il ne se présente pas à l'appel de son match.
- 20 Les matchs seront auto-arbitrés. Si problème, tout joueur pourra faire appel au JA qui gèrera la situation.
- 21 L'accès au plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs devant disputer un match ainsi qu'aux JA, entraîneurs et membres de l'organisation du tournoi.
- 22 Tout volant touchant une infrastructure de gymnase sera compté « faute » en jeu comme au service. Tout volant touchant des objets suspendus (câbles, paniers de basket, rideau de séparation, etc.) sera compté 2 fois « let » au service et « faute » en jeu.
- 23 Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.
- 24 Conformément au règlement FFBaD une tenue correcte est exigée sur le terrain.
- 25 Conformément au Règlement Régional le coaching n'est autorisé que durant les pauses à 11 points sur une durée inchangée de 1 minute et 2 minutes entre les sets.
- 26 Il n'est pas autorisé de coacher entre les points.
- 27 Il n'y aura pas de chaises derrière les terrains mais une zone de coaching commune.
- 28 Tout forfait intervenant après le tirage au sort doit faire l'objet d'une justification à envoyer dans les 5 jours suivant la compétition à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37, rue du Vercors, 38500 Saint Cassien ([sophie.bluy@badmintonaura.org](mailto:sophie.bluy@badmintonaura.org)).